



LES ESPACES FORESTIERS

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT
PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024



LES ESPACES FORESTIERS

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024

Référence bibliographique :

Fabriques Architecture Paysages, Territoire & Paysages – *Sites classés de Bibracte – Mont-Beuvray et du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne : Document de gestion. Dijon : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2024. ISBN : \$\$*

Ce document est accessible en ligne à partir de plusieurs sites internet :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.parcumorvan.org/>

<https://grandsite-bibracte-morvan.fr/>

Ce document a été conçu par les agences FABRIQUES Architectures Paysages (Vernand, Loire) et TERRITOIRES & PAYSAGES (Rocheft-du-Gard, Gard) dans la cadre d'une commande du Parc naturel régional du Morvan et avec le soutien financier de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC), et du conseil départemental de la Nièvre.

Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :

- DREAL BFC : Estelle Labbé-Bourdon, inspectrice des Sites
- Parc naturel régional du Morvan : Olivier Thiébaud, chargé de mission Paysage et Urbanisme
- Département de la Nièvre : Sophie de Champsavin, cheffe du service Patrimoine naturel ; Fabrice Alric, chargé de mission Espaces naturels sensibles
- Bibracte EPCC : Vincent Guichard, directeur général ; Sophie Mobillion, chargée de mission Grand Site de France

Ont participé à son élaboration :

- Pierre Janin, Architecte DPLG, Architecte Conseil de l'État, gérant de FABRIQUES
- Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES
- Flavie Jallet, Paysagiste Conceptrice, FABRIQUES
- Mathilde Pinatel, Architecte DE, FABRIQUES
- Laurence Fabbri, Géographe et Paysagiste, gérante de TERRITOIRES & PAYSAGES
- Vincent Collard, Paysagiste Concepteur, TERRITOIRES & PAYSAGES
- Mona Le Fur, Ingénieure en paysage – Paysagiste conceptrice, TERRITOIRES & PAYSAGES

Les sigles utilisés sont explicités p. 28 à 30 du carnet introductif


Illustrations dessinées ©Fabriques Architectures Paysages, Territoires & Paysages

© Parc naturel régional du Morvan et DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2024

Publication sous licence Creative Commons : CC BYNC 4.0

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET FONCTION	<i>p. 7</i>
QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION	<i>p. 8</i>
FICHE 1 : GÉRER LES COUPES, RÉCOLTES ET ÉCLAIRCIES FORESTIÈRES	<i>p. 10</i>
FICHE 2 : RÉGÉNÉRER LA FORÊT EN L'ADAPTANT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	<i>p. 18</i>
FICHE 3 : AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES	<i>p. 22</i>
FICHE 4 : DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AU SEIN D'ESPACES FORESTIERS	<i>p. 32</i>
FICHE 5 : AMÉNAGER UN ESPACE FORESTIER À DES FINS RÉCRÉATIVES	<i>p. 36</i>
PARTENAIRES	<i>p. 40</i>
RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	<i>p. 41</i>

 **Cliquer sur le n° de page pour accéder à la page souhaitée !**



*Cliquer sur
le logo pour
revenir au
sommaire !*

Mode d'emploi des fiches pratiques :



Les travaux notés en vert concernent les travaux de gestion courante. Ceux-ci ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travaux au titre des sites classés.



Les travaux notés en jaune concernent les travaux soumis à demande d'autorisation au titre des sites classés. Pour ces travaux, des recommandations techniques et principes de gestion sont notées en noir.



Les travaux notés en orange concernent les travaux incompatibles avec la préservation des sites classés.



Les travaux notés en bleu, «pour aller plus loin», proposent une boîte à outil technique, donnant des conseils de réalisation des travaux, au delà du cadre réglementaire.





DESCRIPTION ET FONCTION

Les espaces forestiers jouent un rôle prépondérant au sein de la valeur patrimoniale des sites classés du Beuvray et du Préneley. Au-delà de la superficie qu'ils occupent, ils sont les fondements d'une identité à l'échelle du Grand Site de France et même plus largement du massif du Morvan. De tout temps, ces espaces ont été une ressource pour les populations et des habitats singuliers et multiples pour la biodiversité. Aujourd'hui encore, ces espaces soulèvent de multiples enjeux. Les espaces forestiers semblent tiraillés par les multiples représentations sociales qui leur sont portées : espaces de pleine nature, espaces productifs support d'une économie sylvicole essentielle, espaces marqueurs d'une identité patrimoniale et paysagères, espaces à potentiel de développement touristique, îlots de fraîcheur...

En cela, les espaces forestiers supposent des enjeux de gestion à la croisée des différentes représentations sociales qui leur sont portées et suggérant une ingéniosité permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs qui la valorisent sous toutes ses formes.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les espaces forestiers caractérisent le Morvan, le Grand Site de France en est l'emblème



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les prélèvements forts des espaces forestiers impactent la faune et les représentations sociales du paysage



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

La diversité des pratiques forestières est un atout pour la réinvention d'itinéraires sylvicoles résilients et adaptés au changement climatique





QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

L'élaboration d'un document de gestion durable type Plan simple de gestion (PSG) pour la forêt privée ou Aménagement forestier pour la forêt publique, permet une gestion plus simple de la forêt au regard du site classé.

Une fois agréé par le CRPF au titre des annexes vertes «sites classés» du schéma régional de gestion sylvicole, le PSG pourra s'appliquer sans nécessité de réaliser une demande d'autorisation de travaux, notamment quant aux abattages et récoltes d'arbres, et de manière générale à tout ce qui est prévu pour la gestion de la forêt.

Pour le forestier, c'est un gain de temps et de travail non négligeable. C'est aussi l'occasion de penser sa gestion forestière dans un souci de long terme, de rentabilité économique, de préservation de la biodiversité et des paysages du site. L'agrément d'un PSG par le CRPF - en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et les annexes sites classés et site Natura 2000 (approuvées par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) - simplifie la procédure en évitant au propriétaire la présentation du document en CDNPS.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire à chaque demande d'autorisation site classé, en site Natura 2000. Elle est à mener en lien avec l'animateur Natura 2000 qui est compétent pour aider les porteurs de projets à vérifier les enjeux écologiques et évaluer les impacts du projet sur ces enjeux.

En cas de doute, une consultation préalable de la DREAL est conseillée.



Emprise des ZSC dans le territoire du GSF



FORÊT, VÉGÉTATION, ARBRE, HAIE

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien, dépressage, coupe d'éclaircie, coupe d'amélioration, coupe jardinatoire, exploitation de chablis, entretien régulier des haies, des pistes et places de dépôts	Faible	Avec le moins d'impact possible sur le paysage Prévoir des éclaircies en arrière d'une bande lisières	P. 10	
Défrichement	Fort	À éviter (voir aussi la législation du code forestier)		P. 10
Coupe rase en forêt	Fort	À éviter en général		P. 10
Plantation nouvelle	Fort	Éviter les plantations en ligne et les peuplements monospécifiques, Favoriser la mixité des peuplements (feuillus-résineux)		P. 18
Abattage d'arbre isolé ou d'alignement, arrachage de haies	Fort	À éviter sinon compensation		P. 10
Création de route, piste, desserte forestière et place de dépôt	Fort	Adapter à la topographie pour un impact le plus faible		P. 22
Plan d'aménagement forestiers, plan simple de gestion	Moyen à fort	Viser l'irrégularisation des peuplements Favoriser la mixité des peuplements (feuillus-résineux) Exploiter par bouquets, protéger les lisières		P. 10

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- *Préférer la gestion irrégulière et maintenir la couverture forestière sur les versants visibles où on encouragera le taillis sous futaie, la futaie jardinée, la futaie irrégulière, et le mélange d'essences.*



1

FICHE 1 : GÉRER LES COUPES, RÉCOLTES ET ÉCLAIRCIES FORESTIÈRES

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'ensemble des travaux inclus au sein d'un document de gestion forestière (notamment coupes sanitaires) validé au titre du site classé en Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) (Plan simple de gestion pour les forêts privées ou Aménagement forestier pour les forêts publiques).*
- *L'élagage des arbres forestiers.*
- *La destruction d'espèces invasives qui menacent l'équilibre forestier.*
- *Les travaux d'entretien des cloisonnements forestiers, pistes d'accès et de débardage (fauches, regarnissage par le même matériau...).*
- *Les coupes d'amélioration n'enlevant pas plus de 30% du volume sur pied. Néanmoins, un échange préalable pour validation avec la DREAL est nécessaire.*
- *Les coupes de taillis sous futaie, les coupes d'éclaircies de taillis, les opérations de balivage (sélection des meilleurs brins au sein de taillis en vue d'une conversion en futaie d'une souche), les coupes d'éclaircie en futaie régulière en vue d'une conversion en futaie irrégulière ou en taillis sous futaie, les coupes d'ensemencement visant à une régénération naturelle.*
- *Les coupes ponctuelles d'irrégularisation à hauteur de 20 à 30% du volume sur pied.*
- *La régénération forestière par semis naturel (suite coupe d'éclaircie).*
- *La mise en place de lisières forestières arbustives progressives.*
- *La mise en place d'îlots de sénescence ponctuels.*
- *Le stockage du bois récolté à proximité des axes de circulation (délaissés routiers et accotements) en vue d'un transport prochain.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'élaboration ou la révision d'un aménagement forestier ou d'un Plan simple de gestion.*
- *Tous les travaux de plantation non prévus dans un document de gestion forestière validé au titre du site classé par la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS).*
- *Le défrichement d'un boisement ou d'une forêt.*
- *La coupe rase ou coupe à blanc d'un bosquet ou d'une forêt (hors aménagement forestier ou plan simple de gestion forestière validé au titre des sites).*
- *La coupe définitive, coupe de cloisonnement non prévue dans un document de gestion forestière validé au titre des sites (hors aménagement forestier ou plan de gestion forestière validé au titre des sites).*
- *Les coupes rases ou coupes à blanc pour raisons sanitaires hors document de gestion forestière validé au titre des sites.*
- *Le renouvellement du peuplement forestier par plantation de même essence ou d'autres essences (hors document de gestion forestière validé au titre du site classé par la CDNPS).*
- *La plantation de parcelle non boisée précédemment (prairie, pré, champ, friche, lande...).*



RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

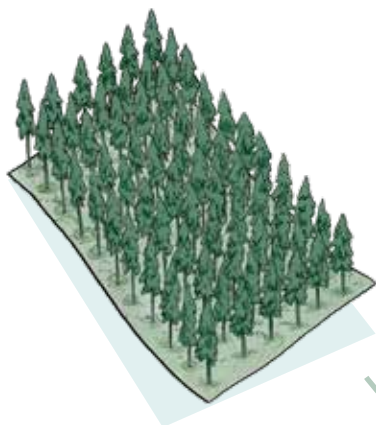
- Lors de coupes rases ou coupes à blanc nécessaires pour raisons sanitaires, limiter au minimum de surface la coupe aux arbres atteints par le parasite ou le pathogène afin de permettre aux arbres sains d'atteindre un rendement plus important.
- Lors du renouvellement d'un boisement d'épicéas scolytés, veiller à diversifier les essences objectifs et d'accompagnement (âge et diamètre d'exploitabilité différents) afin de limiter au maximum les effets d'aléas sanitaires ou climatiques futurs encore méconnus.
- Éviter les andains, le dessouchage et le raclage de l'horizon organique, privilégier l'étalement des rémanents de récoltes. Si réalisation d'andains, multiplier les andains de petite hauteur, qui se dégraderont plus vite, en veillant à limiter les passages successifs accentuant le tassement des sols. Les disposer dans le sens des courbes de niveaux, quand la pente le permet. Privilégier des andains peu larges et hauts.
- Privilégier au sein de la parcelle plusieurs coupes d'éclaircies légères successives espacées au minimum de 5 à 6 ans, de formes irrégulières avec des limites en courbes ou ondulantes plutôt que droites et rectilignes. Des coupes suivant les courbes de niveau ou par îlots ponctuels peuvent permettre de limiter la perception de la coupe rase grâce aux arbres gardés en premier plan. L'espacement dans le temps des coupes permet une meilleure régénération naturelle ou accompagnée de la forêt. Veiller à la préservation de la biodiversité (coupes hors période de nidification, maintien d'arbres hôtes...).
- Le long des voies de communication, essayer de préserver une bande boisée permettant de limiter la prégnance de la coupe rase.
- Lors de coupe pour cloisonnement, privilégier les cloisonnements en arêtes de poissons. Limiter les lignes droites dans le sens de la pente plus prégnantes dans le paysage forestier.

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Les coupes rases (or cause sanitaire). Elles altèrent considérablement le paysage des coteaux, la biodiversité et participent aux problématiques d'érosion.
- La plantation de futaies régulières monospécifiques.
- La conversion d'une forêt vers une futaie régulière monospécifique.
- La plantation forestière d'une pâture, prairie, d'un milieu humide ou d'une lande.

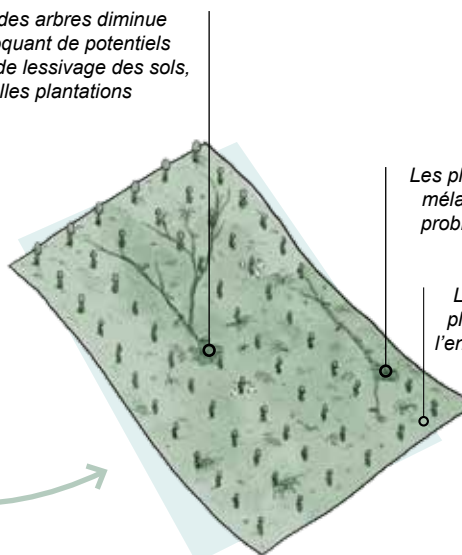
CONSÉQUENCES POTENTIELLES D'UNE COUPE RASE

ÉTAT INITIAL



ÉTAT PROJÉTÉ, POST-COUPÉ

Le retrait de l'ensemble des arbres diminue l'ancrage des sols, provoquant de potentiels problématiques d'érosion, de lessivage des sols, dégradant les nouvelles plantations



Les plantations régulières non mélangées accentuent les problématiques d'érosion

Les sols nus sont plus fragiles face à l'ensoleillement direct



01. GÉRER LES COUPES, RÉCOLTES ET ÉCLAIRCIES FORESTIÈRES

POUR ALLER PLUS LOIN

- Éviter de laisser le sol à nu. Un couvert herbacé, arbustif ou composé des branches mortes permet de conserver une bonne qualité et vie des sols par l'apport de matière organique. Le couvert permet de limiter les problématiques d'érosion sur les sols très pentus.
- Privilégier les élagages durant la période du repos végétatif de la plante : de décembre à février et hors période de gel pour une meilleure cicatrisation.
- Privilégier les abattages hors période de reproduction et de nidification de la faune. Pour la majorité des espèces, privilégier des abattages entre octobre et février. Adapter cette période selon la présence éventuelle d'autres espèces.
- Opter pour des lisières forestières progressives ou étagées, plus favorables à la biodiversité et protégeant le couvert forestier des vents violents.
- Limiter le passage successif des engins de travaux forestiers afin de limiter le tassement des sols qui engendrent des contraintes de reprises forestières et/ou d'infiltrations d'eau, voire d'érosion.
- Développer la conservation de quelques arbres morts au sol et sur pied au sein des boisements, ils permettent à de nombreux insectes, champignons, oiseaux de s'y loger. Ils contribuent également au rôle de puits de carbone en forêt. La faune peut notamment être un auxiliaire de lutte contre certains parasites des arbres.
- Les souches, même arrachées, doivent être laissées en place et ne pas constituer des andains
- La mise en place d'une gestion forestière concertée permet de rassembler plusieurs petits propriétaires forestiers et d'atteindre le seuil de 10 ha. Cela permet l'élaboration d'un Plan simple de gestion : chaque propriétaire restant décisionnaire des interventions, il permet de mutualiser les coupes et travaux et de simplifier la gestion de ses forêts au regard du site classé.

PROTECTION DES PLANTS



© Fabriques, Territoires & Paysages

Gaine de protection de teinte sombre



© oddprod.com

Gaine de protection en chanvre



© Fabriques, Territoires & Paysages

Gaine de protection en bambou refendu tressé



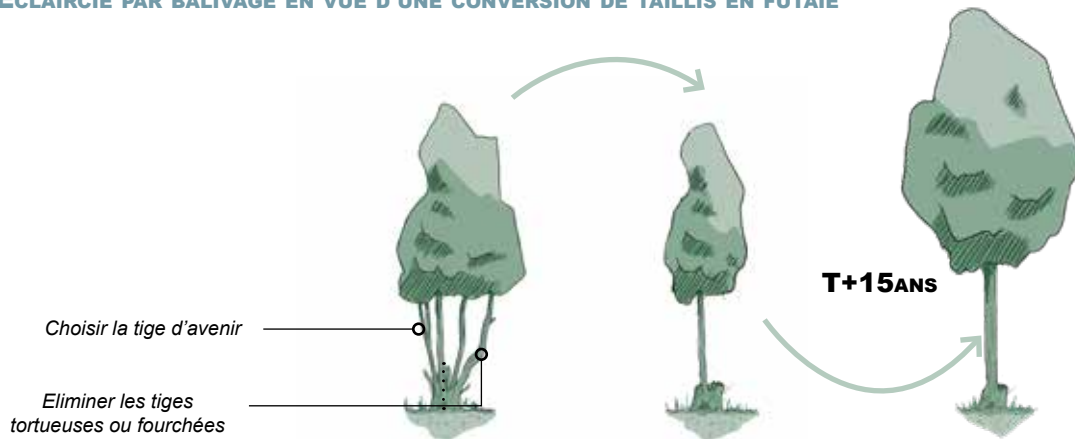
© novagreen.fr

Gaine de protection plastique de couleur incompatible

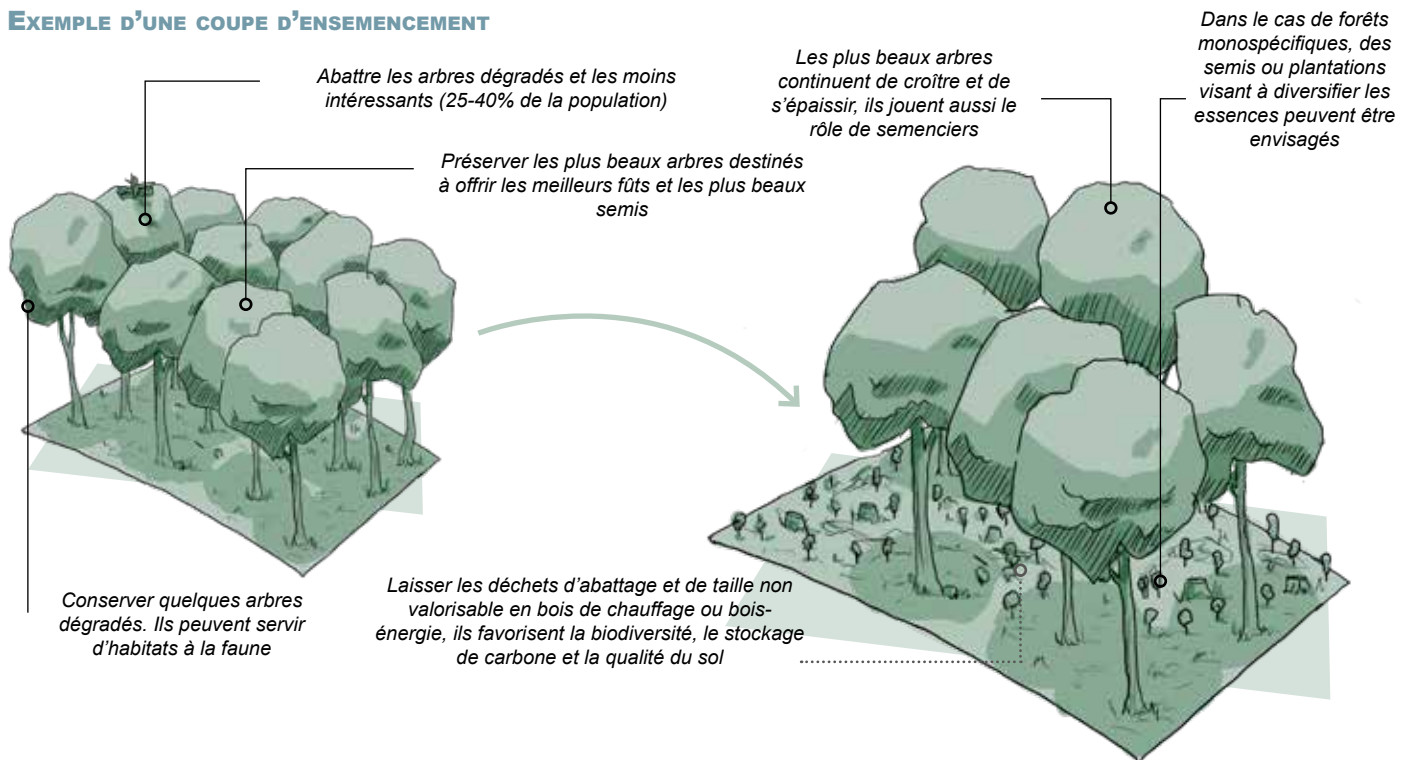


01. GÉRER LES COUPES, RÉCOLTES ET ÉCLAIRCIES FORESTIÈRES

ÉCLAIRCIE PAR BALIVAGE EN VUE D'UNE CONVERSION DE TAILLIS EN FUTAIE



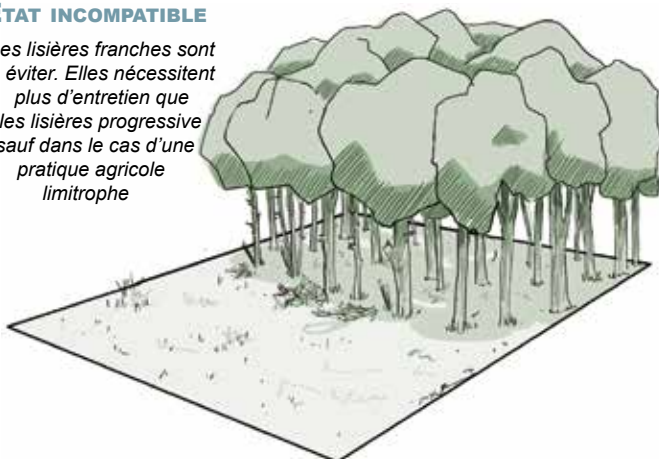
EXEMPLE D'UNE COUPE D'ENSEMENCEMENT



EXEMPLE DE GESTION D'UNE LISIÈRE FORESTIÈRE

ÉTAT INCOMPATIBLE

Les lisières franches sont à éviter. Elles nécessitent plus d'entretien que les lisières progressives sauf dans le cas d'une pratique agricole limitrophe



ÉTAT SOUHAITÉ

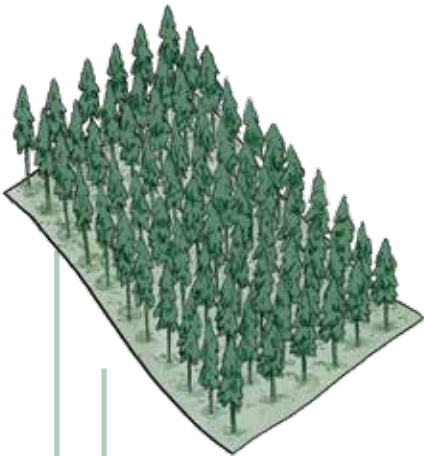
Les lisières progressives arbustives protègent les peuplements forestiers des vents et suggèrent des habitats propices à la biodiversité. De plus, elles nécessitent moins d'entretien que les lisières franches





01. GÉRER LES COUPES, RÉCOLTES ET ÉCLAIRCIES FORESTIÈRES

RÉCOLTES POSSIBLES D'UN PEUPEMENT RÉGULIER



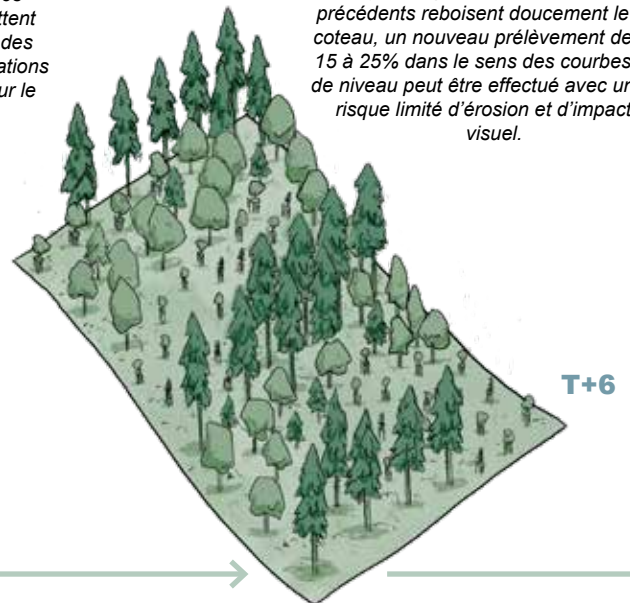
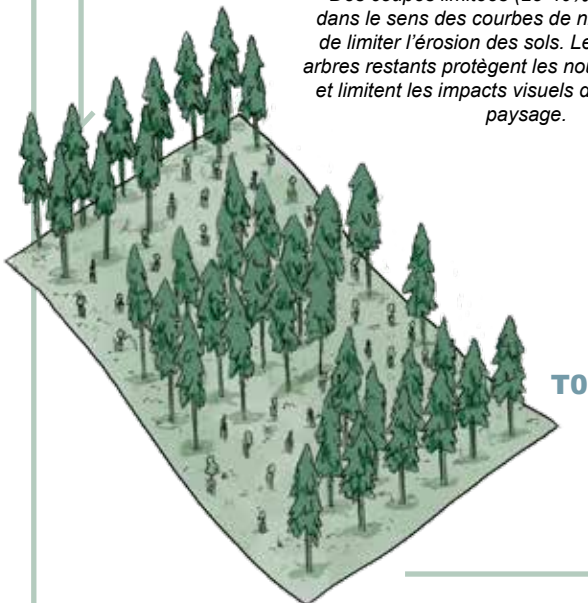
- Le recours à la coupe rase ou la coupe à blanc suggère de nombreuses problématiques :
- sylvicoles, quant aux enjeux d'érosion ou de reprises des jeunes plantations face à la pression des cervidés entraînant des problématiques économiques à long terme ;
 - écologiques, par la destruction brutale d'habitats et du sol ;
 - sociales, par la modification rapide du paysage et l'aspect dénudé de forêts que les habitants peuvent connaître depuis toujours.

La récolte par coupes de régénération progressives en futaie à cycle long, ou coupes jardinatoires, permet d'atténuer ces problématiques avec un moindre impact économique.

COUPES JARDINATOIRES SUCCESSIVES DANS LE SENS DES COURBES DE NIVEAU

Des coupes limitées (25-40%) et irrégulières dans le sens des courbes de niveau permettent de limiter l'érosion des sols. Les houppiers des arbres restants protègent les nouvelles plantations et limitent les impacts visuels de la coupe sur le paysage.

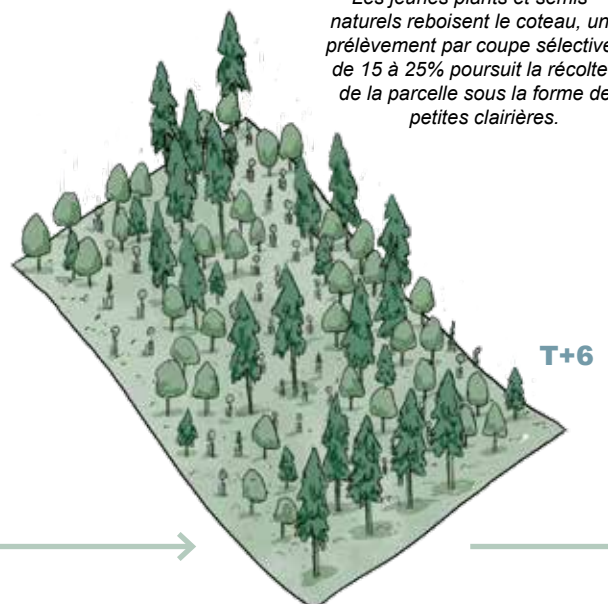
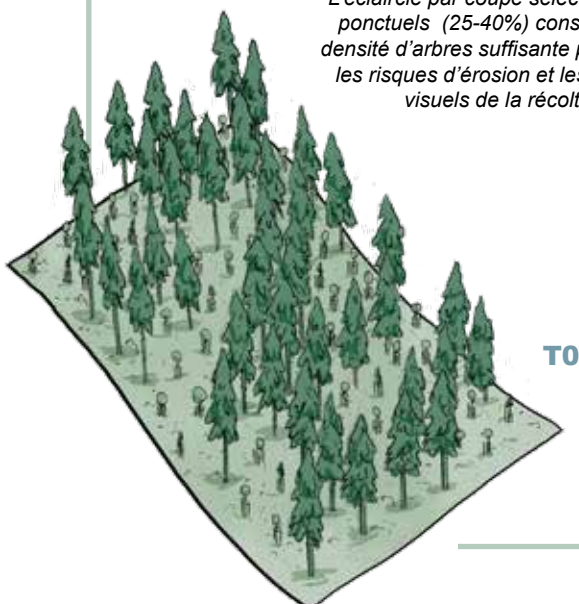
Les jeunes plantations et semis précédents reboisent doucement le coteau, un nouveau prélèvement de 15 à 25% dans le sens des courbes de niveau peut être effectué avec un risque limité d'érosion et d'impact visuel.



COUPES JARDINATOIRES PAR ÎLOTS PONCTUELS

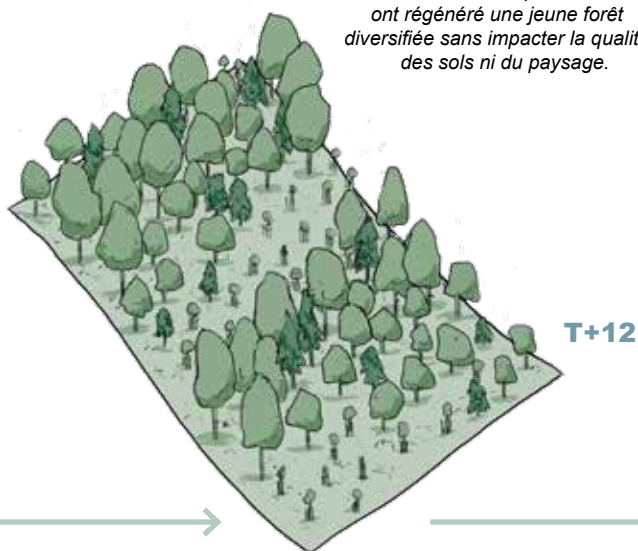
L'éclaircie par coupe sélective d'îlots ponctuels (25-40%) conserve une densité d'arbres suffisante pour limiter les risques d'érosion et les impacts visuels de la récolte.

Les jeunes plants et semis naturels reboisent le coteau, un prélèvement par coupe sélective de 15 à 25% poursuit la récolte de la parcelle sous la forme de petites clairières.

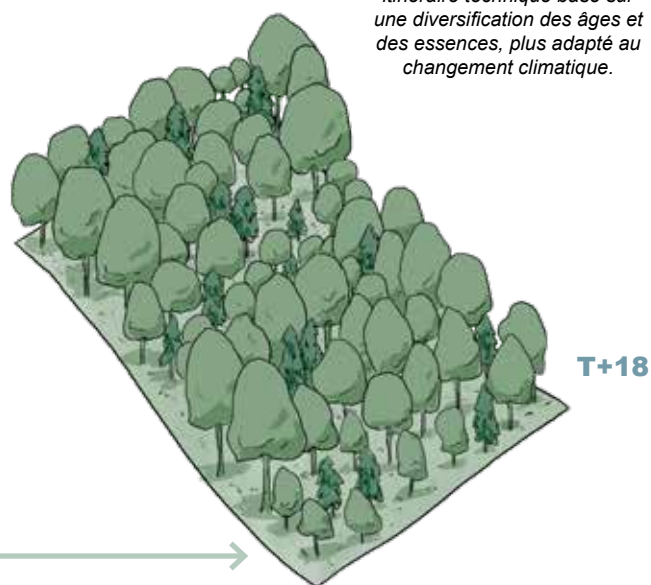




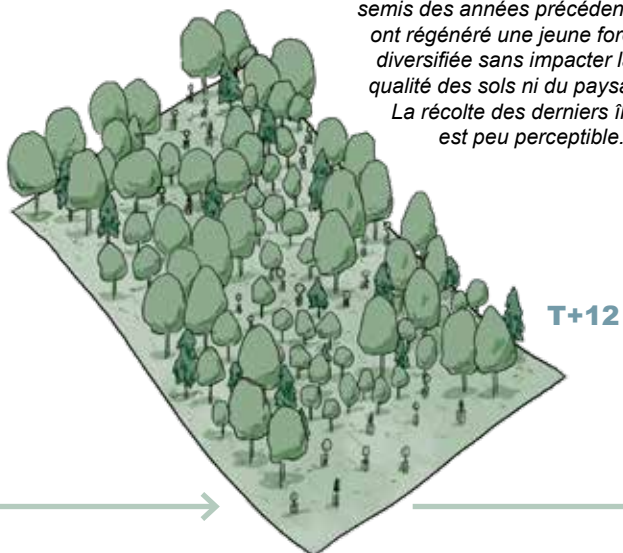
Récolte des derniers arbres restants, les plantations et semis des années précédentes ont régénéré une jeune forêt diversifiée sans impacter la qualité des sols ni du paysage.



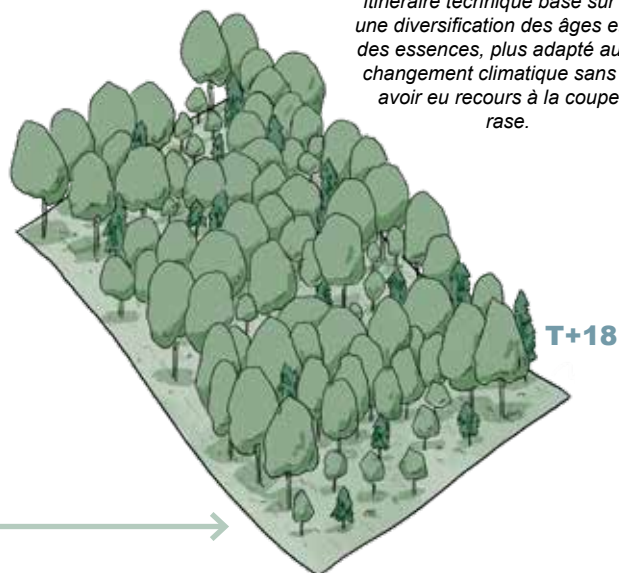
La forêt entame un nouvel itinéraire technique basé sur une diversification des âges et des essences, plus adapté au changement climatique.



Récolte des derniers arbres restants, les plantations et semis des années précédentes ont régénéré une jeune forêt diversifiée sans impacter la qualité des sols ni du paysage. La récolte des derniers îlots est peu perceptible.



La forêt entame un nouvel itinéraire technique basé sur une diversification des âges et des essences, plus adapté au changement climatique sans avoir eu recours à la coupe rase.





RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Fruitière de gestion forestière du Haut-Jura (39)

Plusieurs petits propriétaires forestiers du secteur se sont groupés en association afin d'atteindre le seuil de 10ha permettant d'engager l'élaboration d'un document de gestion durable. Un Plan simple de gestion a pu donc être établi, chaque propriétaire restant décisionnaire des interventions. Il permet alors de mutualiser les travaux et coupes pour plusieurs propriétaires, limitant les surcoûts de travaux à l'échelle individuelle.

Une vidéo de présentation est disponible via le lien à suivre :

<https://www.youtube.com/watch?v=P0K5f5OC5Kk>





2

FICHE 2 : RÉGÉNÉRER LA FORÊT EN L'ADAPTANT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'ensemble des travaux inclus au sein d'un document de gestion forestière (notamment coupes sanitaires) validé au titre du site classé (Plan simple de gestion pour les forêts privées ou Aménagement forestier pour les forêts publiques).*
- *La régénération forestière par semis naturel (suite coupe d'éclaircie).*
- *La mise en place d'îlots de sénescence ponctuels.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'élaboration ou la révision d'un aménagement forestier ou d'un Plan simple de gestion.*
- *Tous les travaux de plantation non prévus dans un document de gestion forestière validé au titre du site classé.*
- *Le renouvellement du peuplement forestier par plantation de même essences ou d'autres essences (hors document de gestion forestière validé au titre du site classé.)*
- *La plantation de parcelle non boisée précédemment (prairie, pré, champ, friche, lande...).*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Respecter les particularités de chaque station forestière : opter pour des essences adaptées aux conditions pédo-climatiques locale (forte pente, pauvreté, acidité et profondeur du sol...).*
- *Au regard du changement climatique et des potentiels risques sanitaires futurs : diversifier les essences objectifs et d'accompagnements complémentaires afin d'assurer la stabilité écologique et économique de la forêt. Intégrer le risque incendie dans le choix des essences.*
- *Penser à structurer le peuplement : un peuplement étagé et mélangé sera plus résilient face aux aléas climatiques.*
- *Diversifier les âges afin d'assurer une stabilité des rendements à court, moyen et long termes notamment par une adaptation au fur-et-à-mesure de la diversité génétique des essences.*
- *Éviter les plantations en bande et privilégier des plantations en îlot (qui permet une exploitation ponctuelle et la préservation des conditions pédo-climatiques de la station forestière).*
- *Privilégier les mesures de protection individuelle (un arbre = une gaine de protection) et éviter au maximum les mesures de protections collectives (clôtures électriques, grillagées), plus coûteuses et limitant les déplacements de la majorité de la faune terrestre.*
- *Favoriser la biodiversité en conservant des vieux bois, arbres et bois morts notamment au sol, îlots de sénescence voire réserve intégrale. La biodiversité participe à garantir la pérennité de la forêt par les services écosystémiques qu'elle rend (enrichissement des sols, protection contre les aléas climatiques, auxiliaires contre les ravageurs...). Intégrer des essences secondaires favorables à la biodiversité.*
- *Ne jamais arracher les souches des arbres coupés.*

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *La plantation de futaies régulières monospécifiques.*
- *La conversion d'une forêt vers une futaie régulière monospécifique.*
- *La plantation forestière d'une pâture, prairie, d'un milieu humide ou d'une lande.*



POUR ALLER PLUS LOIN

EXEMPLES D'ESSENCES À PRIVILÉGIER OU À EXPÉRIMENTER



© guidedesplantations.fr

Quercus petraea Chêne sessile



© jardiner-malin.fr

Quercus pubescens Chêne pubescent



© loire-et-biodiversite.com

Tilia cordata Tilleul à petites feuilles



© Luc Boon

Acer pseudoplatanus Érable sycomore



© Nina Laakso

Alnus glutinosa Aulne glutineux



© plantnet.org

Betula pendula Bouleau verruqueux



© J-C Vuilleumier

Prunus avium Mérisier



© Annelise

Sorbus aria Alisier blanc



© pepinieres-charge.com

Carpinus betulus Charme



© quelle-est-cette-fleur.com

Fraxinus excelsior Frêne



© parcdoubshorloger.fr

Malus sylvestris Pommier sauvage



© gerbeaud.com

Sorbus torminalis Sorbier torminal



© ecobalade.fr

Acer campestre Érable champêtre



© jardinage.pagesjaunes.fr

Castanea sylvatica Châtaignier



© plantnet.org

Fagus sylvatica Hêtre



© James Gaither

Abies nordmanniana Sapin de Nordmann



© Abdelmonaim Homrani Bakali

Cedrus atlantica Cèdre de l'atlas



© Y Martin

Abies alba Sapin pectiné



© H. Zell

Pinus sylvestris Pin sylvestre



© David J. Stang

Larix decidua Mélèze d'Europe



© pepiniere-bretagne.fr

Pinus nigra laricio corsicana Pin laricio de Corse



© Franck Le Driant

Pinus nigra Pins noir d'Autriche



© pepinieres-francais.fr

Pseudotsuga menziesii Pin douglas



DIVERSIFIER !

Pour repeupler et replanter une forêt, intégrer la proportion de minimum 75% de feuillus, et maximum 25% de résineux, en concertation avec l'inspection des sites !

D'autres essences peuvent être exploitées : bouleau pubescent, sorbier des oiseleurs, érable plane, tilleul à grande feuille, chêne pédonculé...
Référence bibliographique : Parc Naturel Régional du Morvan, Le choix des essences forestières dans le Morvan, 2015



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Stéphane Jean-Baptiste - CD58

Reboisement et diversification sur le Haut-Folin, ONF, Saint-Prix (71)

Le reboisement mené par l'ONF dans la forêt du Haut-Folin fait suite à des coupes sanitaires (épicéa commun ravagés par les scolytes). L'opération vise la diversification des paysages forestiers : régénération naturelle, irrégularisation, diversification des essences pour obtenir une forêt plus résiliente face au changement climatique et des risques sanitaires qui en découlent. Pour ce faire, l'ONF a planté 8 essences différentes : chêne sessile, chêne pubescent, châtaignier, douglas, mélèze d'Europe, pin maritime, cèdre de l'Atlas et pin laricio.

Changement climatique, quel avenir pour le douglas en Bourgogne, projet collaboratif (CRPF, INRAE &co)

Ce projet partenarial a été motivé par le fort taux de Douglas en Bourgogne, les canicules de 2003 et 2005, les différents pics de chaleur, le déficit hydrique ayant provoqué des dépérissements de douglasaies. Ce travail a recensé différentes placettes d'expérimentation et menées différentes missions. Le CNPF a publié des fiches techniques pour accompagner les sylviculteurs. Ce travail est un levier d'actions à mobilier pour la production sylvicole.



© Fabriques Architectures Paysages. Territoires et Paysages



© Javier martin

Livre blanc sur l'introduction d'essences exotiques en forêt

La société botanique de France a publié un ouvrage dont l'objectif est d'apporter une information validée scientifiquement au grand public et aux décideurs sur la question de l'introduction d'espèces exotiques en milieu forestier. Il se conclut notamment par des recommandations pratiques à destination des gestionnaires de la forêt et des décideurs.

Télécharger le livre blanc :

https://societebotaniquedefrance.fr/wp-content/uploads/2021/12/2021-12-09_livre_blanc_web_HQ_vf.pdf





3

FICHE 3 : AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien ou la restauration des routes forestières, cloisonnements et pistes de débardage sans modification de l'emprise et de la nature du revêtement (colmatage des nids de poules, curage des fossés et des autres infrastructures liées à l'écoulement des eaux, fauche des abords de la piste, ...)*
- *L'entretien ou la restauration des places de dépôts ou de retournement sans modification de l'emprise et de la nature du revêtement.*
- *L'entretien ou le remplacement des équipements installés (barrière, signalétique...) sous réserve d'un remplacement à l'identique.*
- *Le stockage de bois de façon temporaire en bord de route.*
- *La création d'une piste de débardage lorsque celle-ci est intégrée à un Plan simple de gestion ou à un Aménagement forestier.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La création d'une route forestière, d'un cloisonnement ou d'une piste de débardage ou sa modification dans son tracé, son emprise, ses matériaux...*
- *La création d'une aire de retournement et/ ou d'une aire de dépôt.*
- *La création de fossés, de noues, de systèmes de drainage.*
- *La mise en place de mobilier sur et à proximité des routes et pistes forestières (barrière, chicane, clôture ou portail, mur et muret, rigole, caniveau,...).*

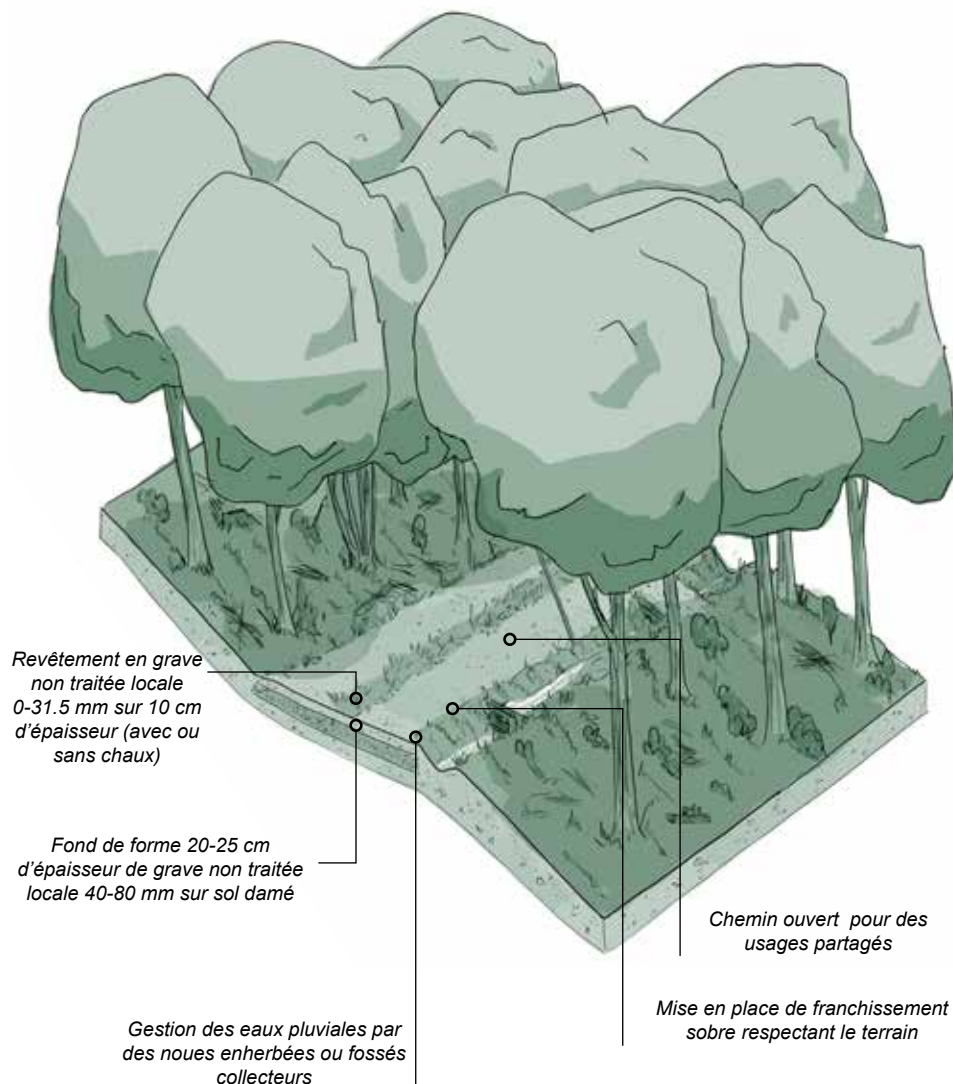


RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

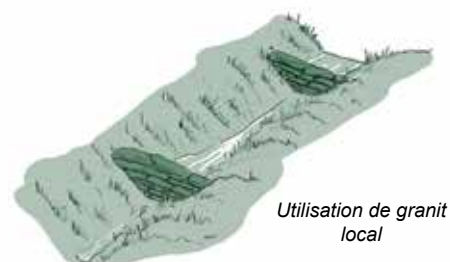
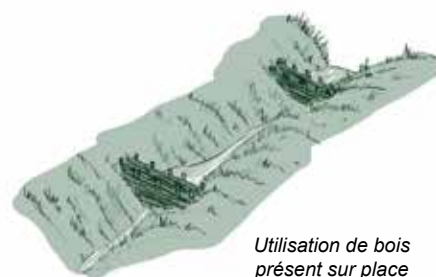
- *Apporter une vigilance à la topographie des lieux en s'insérant dans la pente (dans le sens des courbes de niveau).*
- *Veiller à la sobriété des dimensionnements, prévoir avec justesse la largeur nécessaire à l'usage de l'infrastructure.*
- *Veiller à un dimensionnement équilibré des éventuels talus afin de minimiser leurs visibilitées. Privilégier des talus longs et peu raides pouvant accueillir de la végétation voire une production forestière valorisable plutôt que des talus abrupts propices à l'érosion.*
- *Conserver la nature du sol et venir consolider les routes ou pistes uniquement dans les zones de forte pente ou les zones humides. Les routes forestières peuvent être empierrées afin d'être plus robustes et accessibles, tandis que pour les pistes de débardage et cloisonnements privilégier la conservation du sol naturel renforcé par les déchets de tailles et rémanents.*
- *Éviter l'utilisation de matériaux imperméables favorisant l'érosion en aval (béton, enrobé, bi-couches...).*
- *Prendre en compte les impacts visuels de la création de piste au sein de la parcelle et depuis les voies de circulation sur les versants opposés.*
- *Lors de la mise en place de barrière, privilégier des barrières en bois sans fondation béton afin de proposer un aménagement réversible, éviter le surplus de panneaux routiers ou d'informations qui nuisent à la délivrance des informations.*
- *Favoriser une gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire du chemin plutôt qu'en un seul lieu (chemin enherbé, bandes enherbées, noues à redans, rigoles transversales...). Lors de la mise en place de buse, s'assurer que celle-ci permettent les continuités écologiques et une vitesse d'écoulement des eaux limitées.*
- *Pour les pistes à proximité des cours d'eau, délimiter une zone tampon qui permet de préserver les berges de la rivière et de filtrer les eaux de ruissellement provenant des routes et pistes.*



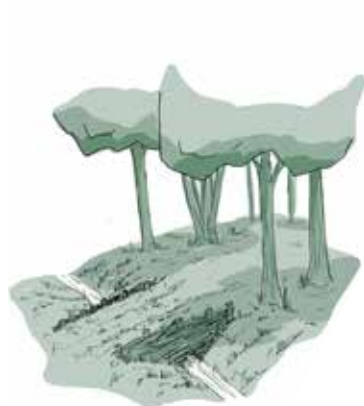
SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE ROUTE FORESTIÈRE



AMÉNAGEMENT DE NOUE À REDANS VISANT À TEMPORISER ET À INFILTRER LES EAUX DE RUISSELLEMENT D'UNE PISTE FORESTIÈRE EN PENTE



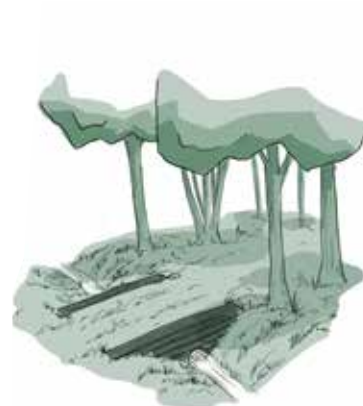
EXEMPLES DE FRANCHISSEMENTS DE NOUE ENHERBÉE/FOSSÉ



Franchissement de noue/fossé avec soubassement en bois présent sur site



Franchissement de noue/fossé avec soubassement en pierres locales présentes sur site



Franchissement de noue/fossé avec soubassement en poutre bois



03. AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

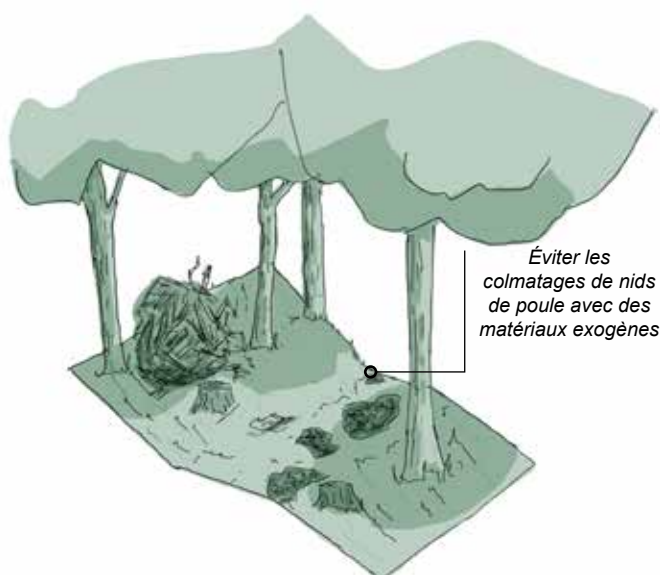
- Les décaissements excessifs lors de la création de pistes forestières.
- L'imperméabilisation des sols des pistes forestières, de débardage et cloisonnements.
- La démultiplication des voies de desserte forestières.
- La création de pistes de desserte forestière sans prise en compte des effets paysagers
- Les coupes et travaux sylvicoles sans prise en compte des effets sur le paysage forestier dans son ensemble
- Le dessouchage des racines restantes après une coupe pour aplanir les terrains forestiers

POUR ALLER PLUS LOIN

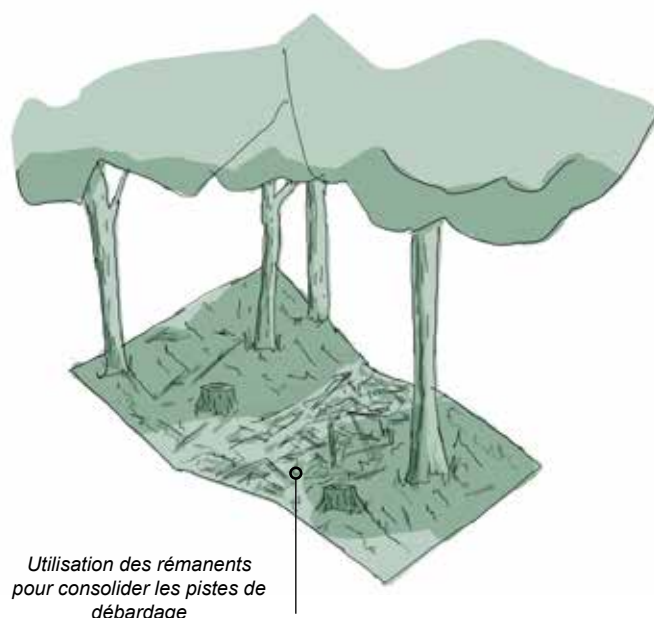
- Privilégier l'usage de matériaux locaux pour le colmatage des nids de poule comme le concassé de granit rose. Éviter l'utilisation de matériaux de natures et couleurs différentes de ceux existants.
- Veiller lors de la circulation d'engins ou de véhicules sur les routes forestières et pistes de débardage à limiter les débords sur les accotements des voies.
- Privilégier le renfort des pistes de débardage par l'étalement des rémanents à leur surface afin de limiter le tassement des sols.
- Privilégier un curage tous les 5 à 6 ans des éventuelles noues entre septembre et janvier afin de limiter les impacts sur la faune.

RENFORCER LES PISTES DE DÉBARDAGE

INCOMPATIBLE



A PRIVILÉGIER





03. AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES

EXEMPLES DE CLOISONNEMENTS, DE PISTES FORESTIÈRES ET DE DÉBARDAGE À PRIVILÉGIER



© Fabriques, Territoires & Paysages

Sol enherbé



© Fabriques, Territoires & Paysages

Sol naturel



© Fabriques, Territoires & Paysages

Sol naturel renforcé



© Frédéric Glon /ONf

Utilisation des rémanents

EXEMPLES DE CLOISONNEMENTS, DE PISTES FORESTIÈRES ET DE DÉBARDAGE INCOMPATIBLES



© Fabriques, Territoires & Paysages

Béton / enrobé



© Fabriques, Territoires & Paysages

Piste surdimensionnée



© Fabriques, Territoires & Paysages

Risque d'érosion pour talus raide



© Fabriques, Territoires & Paysages

Andains de dimensions importantes dans le sens de la pente



© summa

Ornière dégradant la piste

MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER



© cbfbroyage.ch

Revers d'eau en bois non traité



© lesenvironneurs.fr

Revers d'eau métallique



© lesenvironneurs.fr

Rigole en pierres



© Y. Nédélec

Noues à redents



Pontons en bois

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES



© cheminspour tous

Comblement avec débris



© Pásonsky

Caniveau



© Fabriques, Territoires & Paysages

Panneau et barrière standards



© Fabriques, Territoires & Paysages

Buse béton



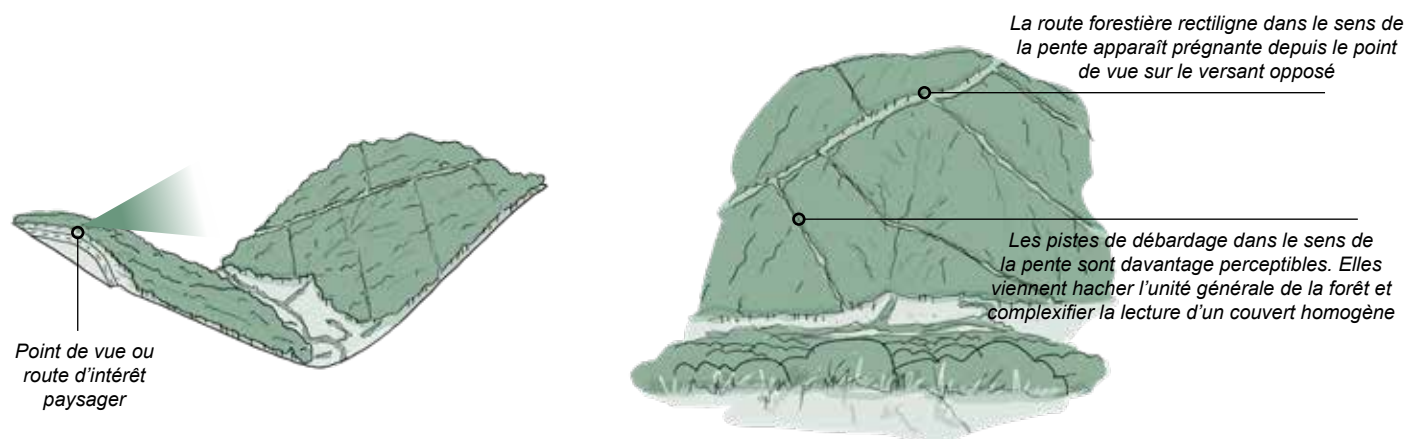
03. AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES

FAVORISER LA LISIBILITÉ DES FORÊTS LORS DE LA CRÉATION DE PISTES FORESTIÈRES

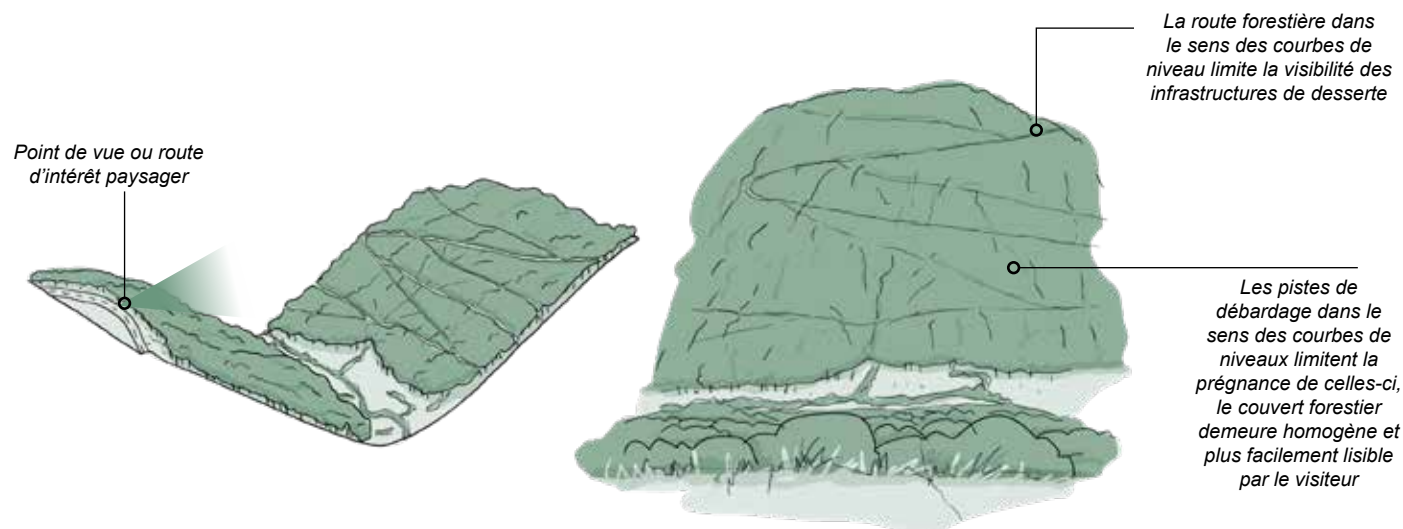
- Lors de la création de pistes forestières, envisager les effets qu'elles entraînent sur la perception globale et la lisibilité de la forêt.
- Privilégier des tracés courbes de pistes forestières, de débardage ou des cloisonnements dans le sens des courbes de niveau afin de limiter la prégnance de celles-ci depuis les voies et routes d'attention paysagère et/ou les belvédères reconnus.
- Lors de la création d'une piste forestière à proximité immédiate d'une voie fréquentée (route, chemin de randonnée...), préserver la lisière forestière permettant de conserver un rideau boisé limitant la prégnance de la juxtaposition de plusieurs voies et renvoyant une image d'une forêt peu naturelle.
- Pour les exploitations en forte pente, prévoir de recourir à un débusqueur placé sur la piste en haut de parcelle pour remonter les grumes par câblage

PRISE EN COMPTE DES IMPACTS PAYSAGERS DE LA CRÉATION DE ROUTES FORESTIÈRES ET DE PISTES DE DÉBARDAGE

TRACÉS DANS LE SENS DE LA PENTE, INCOMPATIBLES



TRACÉS DANS LE SENS DES COURBES DE NIVEAUX À PRIVILÉGIER



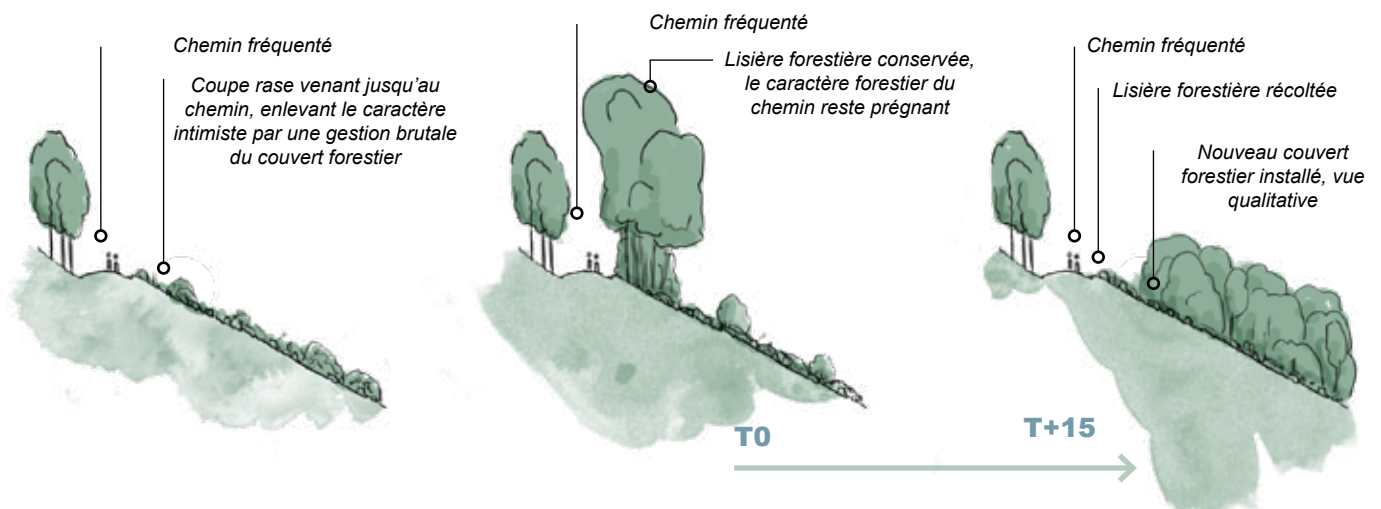


03. AMÉNAGER DES CHEMINS ET PISTES FORESTIÈRES

FAVORISER LA LISIBILITÉ DES FORÊTS LORS DE COUPES D'EMPRISES

- Lors des coupes forestières, évaluer les effets de la coupe sur la perception globale de la forêt. Le travail des sylviculteurs est considéré comme remarquable grâce à l'harmonie générale se dégageant du couvert forestier. Les coupes rases ou les coupes de bois prélevant de trop nombreux sujets, créent au sein de ce manteau forestier des points d'appel impactant la perception de la forêt.
- Opter pour des prélèvements limités, dans le sens des courbes de niveaux, de formes irrégulières en essayant de préserver au mieux un sous-étage et/ou des rideaux successifs d'arbres (cf. Carnet Forestier Fiche n°01). Cette attention sur la forme de la coupe permet de limiter sa prégnance visuelle notamment depuis les routes d'attention paysagère et les belvédères reconnus.
- A proximité immédiate des lieux fréquentés ou de passage important (route départementale, chemin de randonnée...), il peut s'avérer opportun de conserver un rideau boisé entre la voie concernée et l'espace visé par la coupe afin de limiter l'impact sur les perceptions du paysage forestier.
- Concevoir la mise en valeur du lieu par une réflexion collective. Une coupe rase à proximité immédiate d'un lieu ou d'une voie fréquentée peut révéler une opportunité de mise en valeur du paysage temporaire ou plus pérenne.
- Limiter les tassements de sols et les passages successifs d'engins, effacer les ornières, valoriser les rémanents pour le passage des engins.

SCHEMAS DE PRINCIPE DE MISE EN VALEUR D'UNE COUPE À PROXIMITÉ D'UN CHEMIN



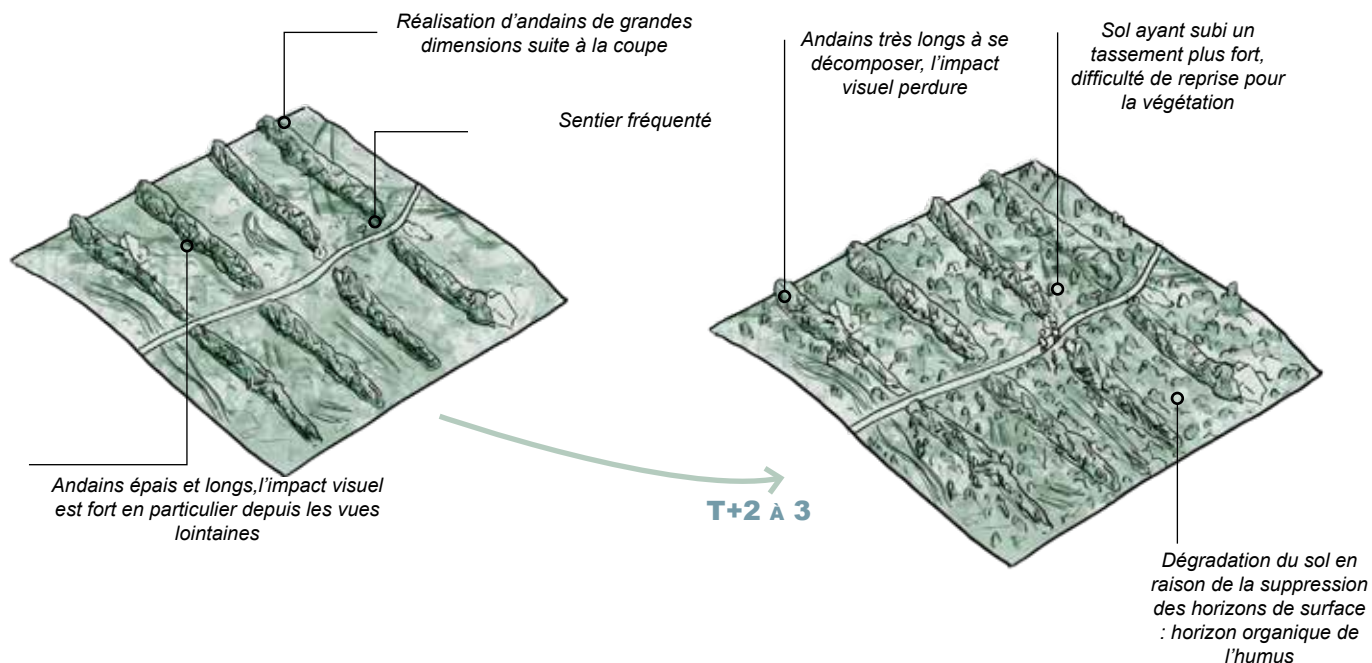
COUPE RASE À PROXIMITÉ D'UN CHEMIN INCOMPATIBLE

COUPE INTÉGRANT LA PROXIMITÉ AVEC UN PASSAGE FRÉQUENTÉ

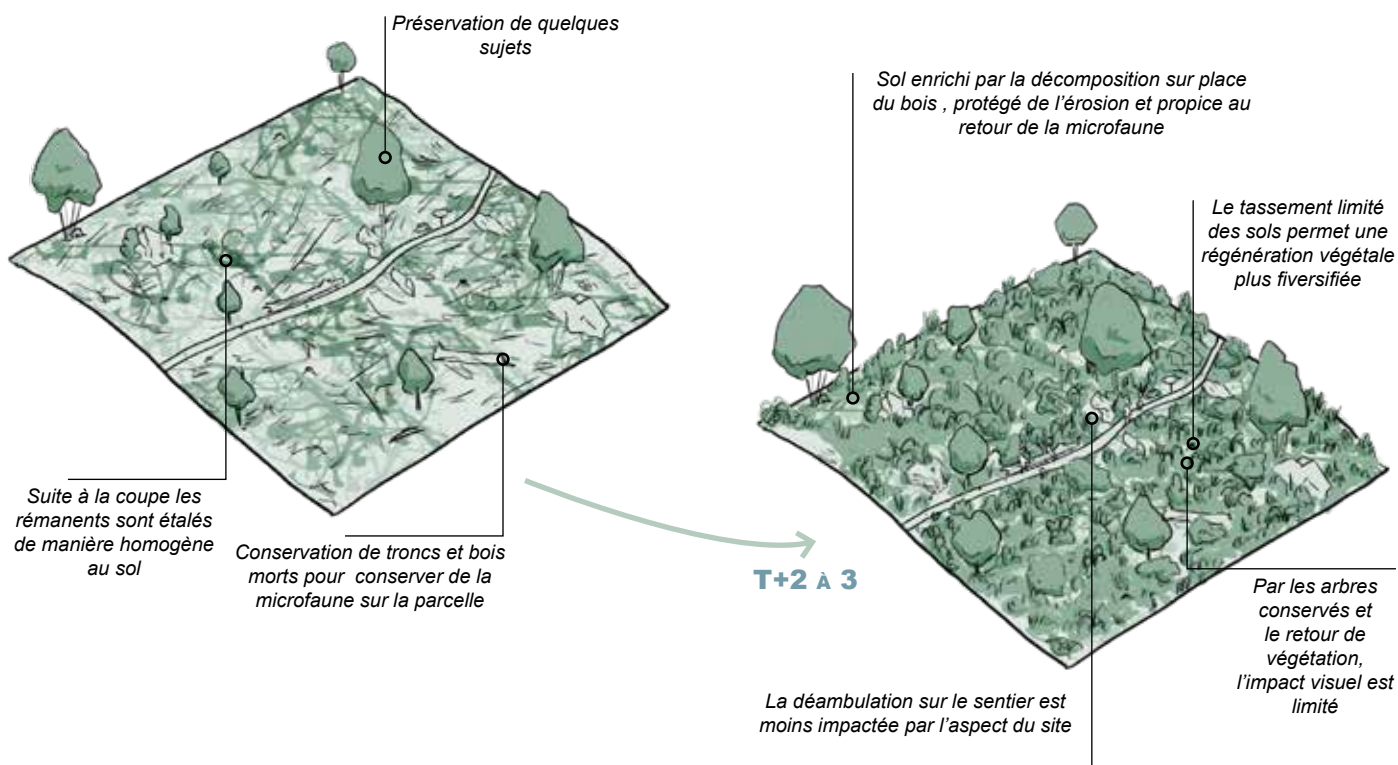


ATTÉNUER LES IMPACTS D'UNE COUPE RASE À PROXIMITÉ DE CHEMINS FRÉQUENTÉS

INCOMPATIBLE



À FAVORISER





RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© parcumorvan.org

Arboretum, sentier de découverte du PNR du Morvan

Au gré des changements de richesse minérale et d'humidité des sols, plus de 30 types forestiers différents se distinguent en Morvan. Les principales essences autochtones et exotiques qui composent la forêt morvandelle sont présentes dans l'enceinte de la Maison du Parc, le long des chemins.

Un petit circuit permet de découvrir les principales essences forestières ou d'agrément présentes en Morvan.

Réhabilitation d'un milieu forestier en espace récréatif et de loisir, La Renaudie (63)

Située au coeur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, le village de la Renaudie se positionne en promontoir au sein d'un paysage forestier dense, marqué par des cultures monospécifiques de douglas. Le projet d'espace récréatif s'établit sur une ancienne parcelle forestière exploitée pour la production de bois. Le projet se sert de la pleine régénération du site pour organiser ses espaces et se matérialise par des actions ponctuelles d'ordre ludique et d'usage : toboggans inscrits dans la pente, valorisation de sources d'eau, espace de pique-nique...



© Fabriques Architectures Paysages





4

FICHE 4 : DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AU SEIN D'ESPACES FORESTIERS

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Le pâturage de caprins, ovins, porcins, voire bovins en forêt, en conformité avec les autres réglementations*
- *La mise en place de parcours éphémères pour volailles, l'installation d'abris mobiles et de point d'abreuvement non permanent.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'installation de clôtures fixes et d'abris fixes pour les animaux lors de la mise en place de pâturage sous couvert forestier.*
- *L'éclaircie d'un couvert forestier en vue d'une diversification de production notamment alimentaire (fruits et petits fruits, fruits à coques, châtaignes, champignons...).*
- *Le remaniement de la topographie d'un espace forestier.*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

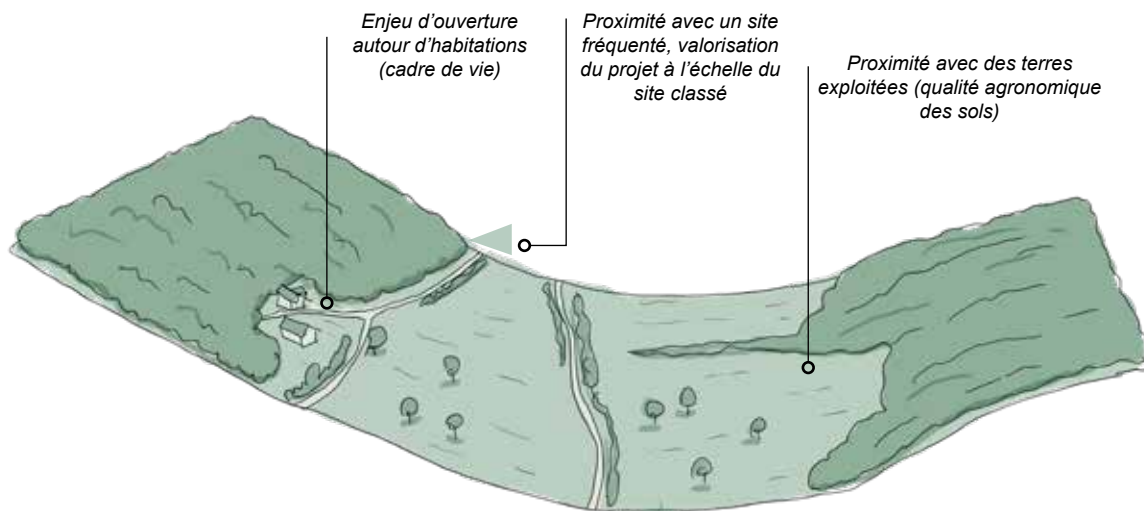
- *Choisir l'espace forestier visant à accueillir une diversification des productions en fonction de leurs attentes agronomiques et climatiques. Privilégier des espaces forestiers à proximité des lieux fréquentés et/ou de vie permettant une accessibilité optimale. Cette diversification peut participer à la lutte contre l'enfrichement des clairières agricoles et villageoises.*
- *En cas d'éclaircie du couvert forestier afin de faciliter la pénétration des rayons du soleil sur le sous-étage productif, veiller à conserver un couvert suffisamment dense n'entravant pas la lecture d'un couvert forestier homogène et continu, notamment depuis les grands points de vues et/ou routes d'attention paysagères.*
- *Mesurer la nécessité réelle d'installer une clôture autour de l'espace dédié à une diversification des productions. Si les clôtures s'imposent, envisager l'utilisation de matériaux et motifs locaux (piquets châtaigniers et fils de fer, grillage à moutons, haies...).*
- *Limiter au strict minimum les mouvements de terrains et la création de chemins et pistes d'accès et de desserte. Recourir aux techniques des sylviculteurs : utilisation des rémanents pour conserver une bonne portance et limiter les tassements des sols.*
- *Réfléchir les formes d'implantations selon le contexte et la volonté du porteur de projet. L'aménagement peut être libre, courbe et spontané pour un projet de diversification souhaité «naturel» ou en mimétisme avec le milieu forestier. Il peut aussi être, dans le cas du prolongement d'un espace habité ou fréquenté, plus organisé, rectiligne, formel.*
- *Éviter la pâture de chèvres et chevaux dans des espaces forestiers (écorçage, mortalité des arbres...)*



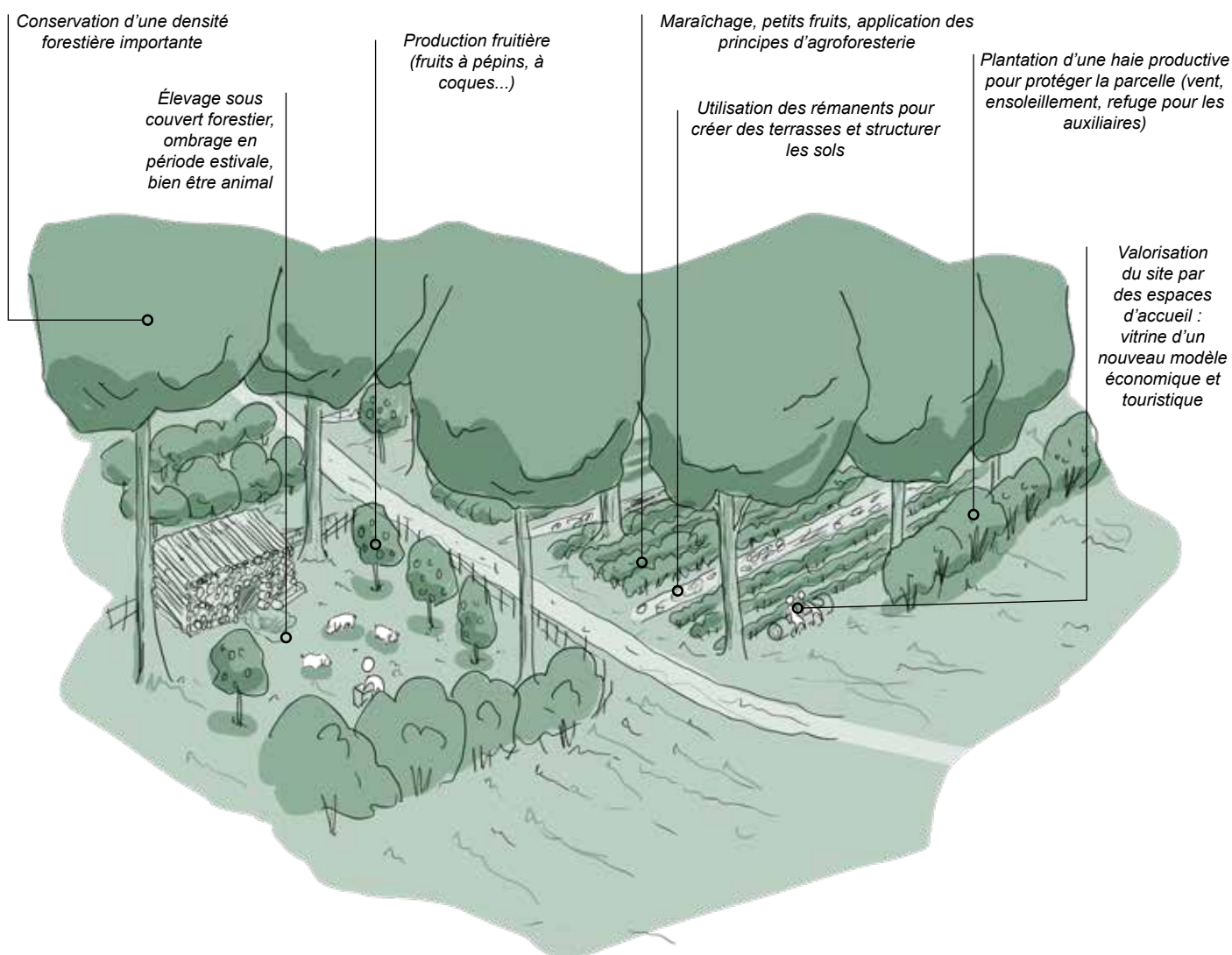
04. DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AU SEIN D'ESPACES FORESTIERS

EXEMPLE D'INTÉGRATION DE PRODUCTION AGRICOLE AU SEIN D'UN ESPACE FORESTIER

LOCALISATION DU PROJET



ENJEU D'OUVERTURE AUTOUR D'HABITATION (CADRE DE VIE)





04. DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AU SEIN D'ESPACES FORESTIERS

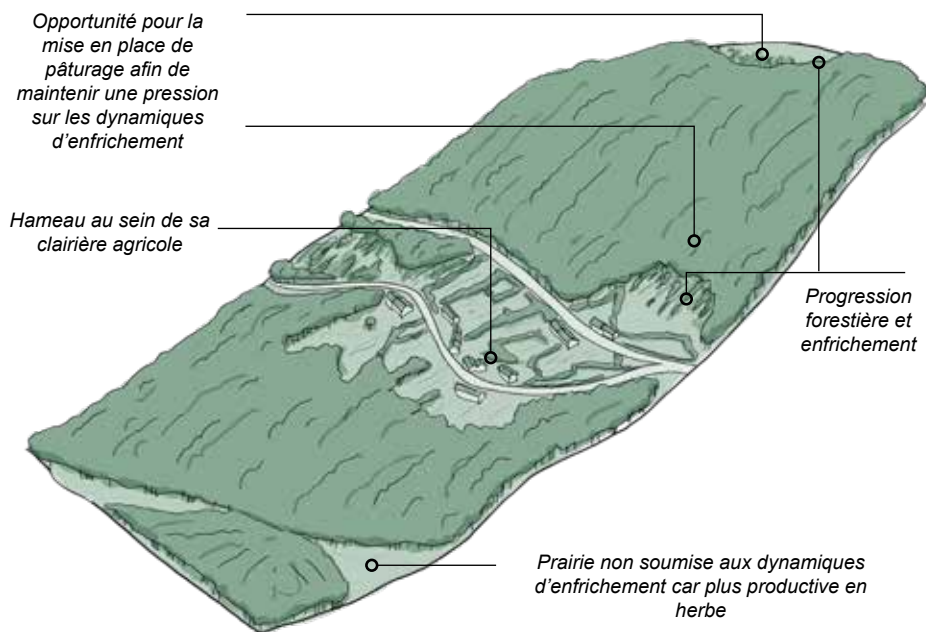
TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Les remaniements excessifs du relief naturel.*
- *L'imperméabilisation des sols en milieu forestier.*
- *La démultiplication des voies de desserte.*
- *La création d'aménagements visant à diversifier les usages de la forêt sans prise en compte des effets paysagers.*

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Privilégier le pâturage en milieu forestier à l'été et à l'automne lorsque les activités sylvicoles sont moins nombreuses et lorsque les risques d'ingestion d'une trop grande quantité de tanins pour les animaux sont moindres, si les essences des parcelles produisent ces tanins .*
- *Encourager le pâturage des espaces forestiers à proximité des bourgs et hameaux, des clairières agricoles, ou des espaces fréquentés. Le pâturage permet de limiter la progression des dynamiques d'enfrichement et de diversifier les usages proches de lieux de vies.*
- *Préférer l'emploi de clôtures mobiles et éphémères, retirées systématiquement après le passage des animaux. La mise en place de clôtures fixes nécessite une demande d'autorisation de travaux et limite la circulation de la faune sauvage.*
- *Bien qu'installé de manière éphémère, privilégier des matériaux et une forme sobres dans la conception de l'abri mobile pour le cheptel : format, discrétion, matériaux de revêtement... Veiller à retirer l'abri une fois le pâturage terminé.*

PRIVILÉGIER LE PÂTURAGE À PROXIMITÉ DES HAMEAUX ET LIEUX FRÉQUENTÉS



EXEMPLES D'ABRIS ÉPHÉMÈRES À PRIVILÉGIER



À ÉVITER...



Abri tunnel plastique de petite taille



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Couvert forestier et agriculture, exemples de valorisation, Anost et Saint-Léger-sous-Beuvray

La Ferme de Dront à Anost, élève des porcs en plein-air sur des parcelles pentues, en partie arborées de chênes et de châtaigniers, dont les glands et autres châtaignes comblent les animaux en automne.

La Ferme du Rebout à Saint-Léger-sous-Beuvray, mène une agriculture paysanne avec des productions diversifiées et complémentaires, dont l'élevage bovin. Chaque été sur les pentes du site archéologique de Bibracte, des vaches pâturent pour aider à maintenir les prairies et renouer avec les traditions pastorales du Mont Beuvray.



FICHE 5 : AMÉNAGER UN ESPACE FORESTIER À DES FINS RÉCRÉATIVES

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *La pratique d'activités de loisirs : chasse, pêche, cueillette, promenade...*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La construction de cabane, abris, affûts...*
- *La construction d'infrastructures de loisirs et/ou le remaniement de la topographie d'un espace forestier.*
- *La tenue d'événements impliquant, même de façon temporaire, l'installation de scènes de spectacles, de locaux techniques, de toilettes, de mobiliers, d'une aire de stationnement ou de bivouac, d'un balisage de circuit de courses, d'œuvres... (cf. Carnet n°4 - fiche n°3)*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Déterminer la discrétion du projet selon ses objectifs et/ou ses dimensions. Un aménagement ponctuel, de petite dimension (affût, cabane, observatoire, abri...) s'insèrera plus facilement qu'un aménagement d'ampleur (aire de pratiques sportives, circuit d'interprétation...) qui nécessitera le choix d'un site plus dissimulé.*
- *Concevoir l'aménagement à l'échelle du grand paysage. Limiter sa visibilité depuis les lieux d'intérêt, les grands points de vue ou les routes et voies fréquentées. Utiliser la densité du couvert forestier pour dissimuler les éventuelles infrastructures. Limiter l'abattage d'arbres.*
- *S'inspirer de l'environnement proche et des éléments constitutifs des espaces forestiers pour concevoir les aménagements dans leurs formes, tailles et matériaux. L'utilisation du bois, du granit local et de teintes sombres assureront une discrétion optimale de l'aménagement.*
- *Penser dès la conception du projet à sa propre résilience et réversibilité : démontage facile de tous les éléments, remise en état du site.*
- *Privilégier des accès mesurés, peu nombreux employant le langage forestier dans leur conception (perméabilité des revêtements, non tassement des sols, utilisation de branchage). Envisager des accès piétons ou doux pour se rendre sur l'aménagement en s'appuyant sur le réseau de chemins et sentiers ruraux existants en bon état ou à réhabiliter. Limiter la création d'aires de stationnement de véhicules ou les concevoir de manière saisonnière (cf. Carnet n°4).*
- *Toute installation doit être démontable afin de permettre une gestion et une exploitation forestière normale*



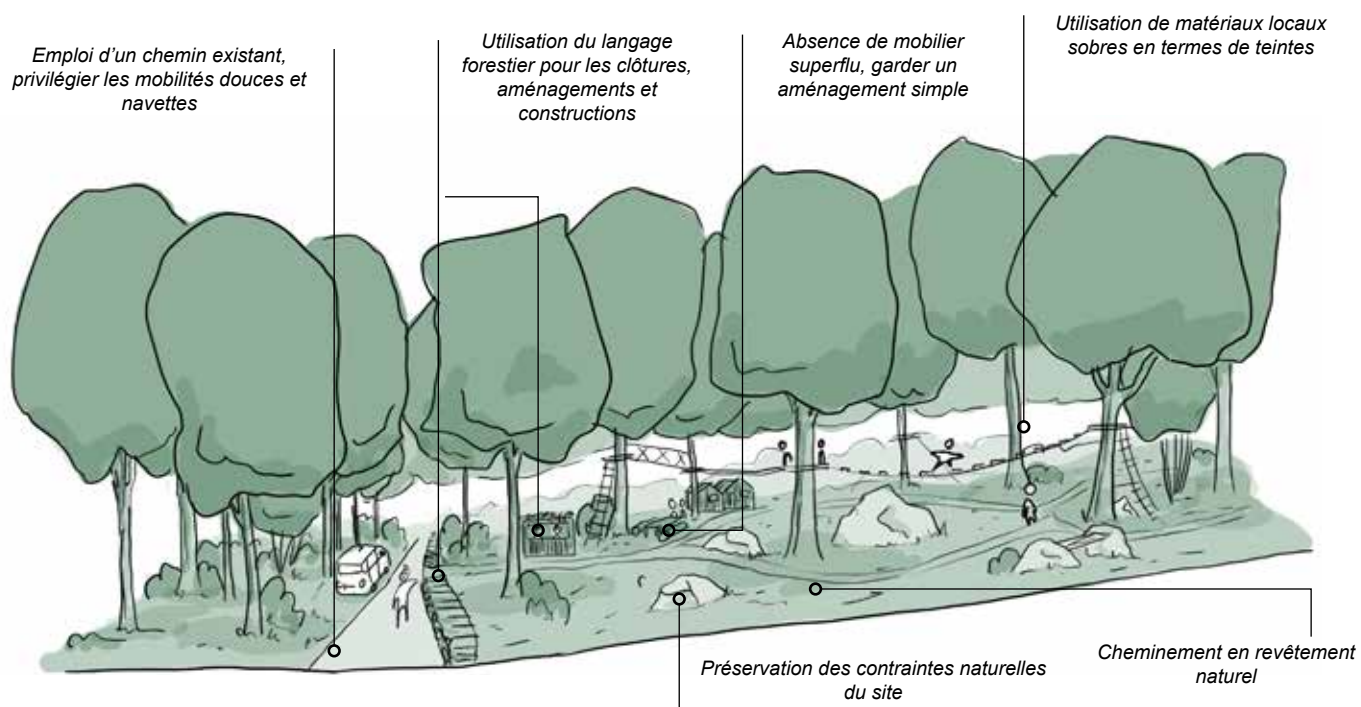
05. AMÉNAGER UN ESPACE FORESTIER À DES FINS RÉCRÉATIVES

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *Les remaniements excessifs du relief naturel.*
- *La destruction complète du couvert forestier en vue d'une activités de loisir.*
- *L'imperméabilisation des sols en milieu forestier.*
- *La démultiplication des voies de desserte.*
- *La création d'aménagements visant à diversifier les usages de la forêt sans prise en compte des effets paysagers.*

POUR ALLER PLUS LOIN

EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS D'ACROBRANCHES





05. AMÉNAGER UN ESPACE FORESTIER À DES FINS RÉCRÉATIVES

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS EN FORÊT



© DR

Observatoire du Cerf
Haute-Corse
Orma architettura



© Sebastien Cox

Sylvascope - Sebastian
Cox



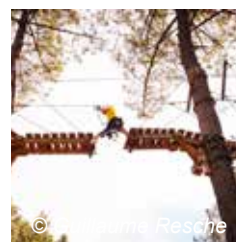
© Atelier Sajúma

Le perchoir du belvédère
- Le festival des cabanes,
Annecy



© Roderick Romero

Treehouse
Roderick Romero



© Guillaume Resche

Structure en bois sans
superflu

PALETTE DE MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER



© Juliette Surcouf / ONF

Bois naturel résistant
(chêne,
châtaignier, douglas,...)



© patrimoine dumorvan.org

Granit local



© Fabriques, Territoires & Paysages

Piquet bois en
châtaignier



© lavaudpiquets.com

Grillage à moutons



© Cyril Crespeau

Cordes à la teinte
naturelle

PALETTE MATÉRIAUX INCOMPATIBLE



© cloture-ares.fr

Grillage plastifié



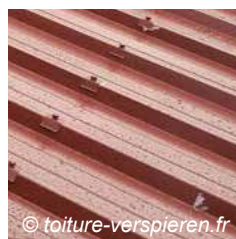
© experiencecotedazur.com

Couleurs vives



© Fabriques, Territoires & Paysages

Bambous, canis



© toiture-verspieren.fr

Bac acier



© 2pl.bzh

PVC



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Juliette Surcouf / ONF

Aménagement d'un parcours VTT, ONF de Savoie, Bessans (73)

Au sein de la forêt communale de Bessans, douze modules sur mesure ont été construits par l'ONF en partenariat des spécialistes des aménagements VTT. Ces modules, réalisés sur place, prennent en compte les contraintes naturelles et sont parfaitement adaptés à l'environnement forestier. Ils sont réalisés en bois de mélèze, essence naturellement de classe d'emploi 3 (ne pourrissant pas au contact de l'humidité). Sans traitement chimique, les modules sont respectueux de la faune et de la flore. Le béton n'a pas été utilisé sur ce chantier.



PARTENAIRES

POUR TOUT PROJET OU QUESTION, JE CONTACTE EN PREMIER LIEU :

SECRETARIAT DE MAIRIE DE LA COMMUNE CONCERNÉE

J'AI UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉHABILITATION, JE CONTACTE :

DREAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

JE M'INTERROGE SUR LA GESTION DE MA FORÊT PRIVÉE, JE PEUX SOLLICITER UNE VISITE CONSEIL DU :

CNPF DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE).

Conseils, accompagnement.

J'AI DES AVIS DIVERGENTS SELON LES INTERLOCUTEURS QUANT À UN PROJET EN FORÊT, JE PEUX SOLLICITER COMME MÉDIATEUR LE :

PNR NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Conseils, accompagnement, guides.

J'AI DES PROJETS OU QUESTIONS SUR LA GESTION DE FORÊT PUBLIQUE, JE PEUX CONTACTER :

L'ONF (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS)

Conseils, accompagnement.

JE SOUHAITE AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DE MA FORÊT JE PEUX JOINDRE LE:

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE OU DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Conseils, accompagnement.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Parc Naturel Régional du Morvan, Charte Forestière de Territoire du Morvan 2022-2028*
- *Parc Naturel Régional du Morvan, Le choix des essences forestières dans le Morvan, 2015*
- *Office National des Forêts, Aménagement forestier du Beuvray, 2011-2025*
- *Office National des Forêts, Aménagement Forestier du Préneley, 2011-2030*
- *Office National des Forêts, Guide de gestion des arbres du sommet du mont Beuvray, 2017*
- *Atelier Claude Chazelle, Bibracte - Mont-Beuvray : gestion du Grand Site et de ses territoires, 2017*
- *DIREN Bourgogne, Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle, 1997*
<https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/>
- *Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté, 2024*
<https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/la-reglementation/le-srgs-de-bourgogne-franche-comte>

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU
MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024